



En couple avec un sans papier algérien

Par **glokha**, le **25/09/2017** à **11:55**

Bonjour,

Je suis belge? en couple avec un algérien sans papier
rentré illégalement en Europe.

Il s'est déjà fais arrêter, contrôle de routine mais comme il est sans papier, il a eu une
obligation de quitter le territoire belge.

On aimerait que tout s'arrange, qu'on soit en fin libre de vivre et grandir notre famille sans
avoir la peur au ventre de ne plus le revoir.

Pouvez-vous me dire si on peut se marier en Belgique après avoir eu un quitte ? ou alors on
déménagerait soit dans le Nord de la France ou le sud ou enfin tout refaire dans l'ordre et se
marier.

Aidez-nous svp. on aimerait vivre en tout sérénité.

Merci.

Par **amajuris**, le **25/09/2017** à **12:02**

bonjour,

si vous voulez vivre ensemble en toute sérénité, la solution la plus simple, c'est de partir vivre
en algérie avec votre ami.

vos ami sera en situation irrégulière aussi bien en France qu'en Belgique.
le mariage est une solution si le mariage a pour but de fonder une famille et non pour permettre de faire obtenir un titre de séjour à un étranger sans papier.
mais nous sommes un site de droit français donc non compétent pour une question relative au droit belge.
salutations

Par **glokha**, le **27/09/2017** à **02:11**

justement je vais bientôt signé un contrat de travail en France (le nord) et on vas déménagé la bas car nous vivons ensemble déjà depuis 3mois et en couple 5mois .
on veut faire le mariage ou cohabitation légale pour que tout rentre dans l'ordre vivre heureux sans la peur au ventre et enfin pouvoir fonder une famille

Par **morobar**, le **27/09/2017** à **09:47**

Bonjour,
Votre ami n'aura jamais un document de séjour dans la situation exposée.
Jamais= plusieurs années.
Une demande de mariage va probablement aboutir chez le procureur de la république.

Par **amajuris**, le **27/09/2017** à **09:53**

dans votre premier message, vous indiquez vouloir tout refaire dans l'ordre, cela signifie que votre compagnon doit retourner dans son pays y chercher un visa.
venir vous installer en France, ne fera que déplacer le problème.

Par **glokha**, le **28/09/2017** à **11:28**

oui mais sans qu'il retourne en Algérie. c'est pour cela que je demande si en France cela est possible de faire une cohabitation légale avec un sans papier en séjour irrégulier et j'ai bientôt un contrat sur Maubeuge donc je prends des renseignements

Par **glokha**, le **28/09/2017** à **11:30**

morobar , vous dites jamais il sera accepter pour quelle raison ?

Par **morobar**, le **28/09/2017** à **11:53**

Cela ressemble beaucoup à une union de circonstance dite "grise" destinée à la seule obtention de documents en régularisation d'un séjour sans titre.

Par **Tisuisse**, le **28/09/2017** à **12:22**

Bonjour,

D'autant que, dans 99 % des cas, une fois les papiers obtenus, le mari répudie sa femme européenne et fait ensuite venir toute sa tribu (ses autres femmes restées au pays, la polygamie étant dans leurs moeurs religieux, et ses nombreux enfants) depuis son pays. La femme européenne n'est là que pour les papiers, après, basta pour elle.

Par **nihilscio**, le **28/09/2017** à **12:48**

Il est exact que de nombreux mariages d'un maghrébin avec une européenne sont motivés uniquement par le souhait d'une autorisation de séjour en Europe et que ces mariages finissent souvent vite par un divorce voire une annulation du mariage.

Cependant, tout d'abord, 99%, c'est peut-être très exagéré.

Ensuite la polygamie est marginale en Algérie. Penser que le fiancé a déjà plusieurs femmes et de nombreux enfants dans son pays relève du pur fantasme. Peut-être certains ont-ils été mariés et sont-ils divorcés mais, dans les faits, la quasi-totalité des Algériens voulant se marier avec une Européenne sont des célibataires n'ayant jamais été mariés. D'ailleurs pour se marier dans n'importe quel pays d'Europe, il faut justifier d'une situation matrimoniale permettant le mariage selon la loi du pays. Ni en France ni en Belgique un mariage ne peut être célébré si l'un des conjoints est marié non divorcé.

Enfin, la répudiation n'est pas admise par les lois en Europe. Le mari ne peut pas répudier son épouse et encore moins ensuite faire venir toute sa tribu après une répudiation.

Par **Visiteur**, le **28/09/2017** à **12:58**

Bjr,

Ils sont effectivement très forts...pour faire croire au miracle de l'amour. Ma fille a une amie à laquelle nous avons fait toutes recommandations d'usage, il est allé jusqu'à faire une enfant, puis dès qu'il a eu ses papiers est retourné vers une femme de sa communauté et tente de faire venir sa famille.

Par Tisuisse, le 28/09/2017 à 14:52

@ nihilscio,

Ce n'est pas aussi marginal que ça et quand vous écrivez :

D'ailleurs pour se marier dans n'importe quel pays d'Europe, il faut justifier d'une situation matrimoniale permettant le mariage [s]selon la loi du pays[/s].

vous ne précisez pas si "selon la loi du pays" s'entend le pays européen pour le mariage de l'étranger avec une européenne, ou le pays d'où vient cet étranger or, ces pays étrangers légalisent la polygamie, donc CQFD.

Par nihilscio, le 28/09/2017 à 20:25

Quand on se marie en France, devant l'officier d'Etat-civil français, on ne peut le faire dans des conditions que ne permet pas la loi française. Si l'un des époux est déjà marié, il ne peut contracter un nouveau mariage en France même s'il est étranger et que dans son pays ce nouveau mariage serait légal. Il en est de même en Belgique.

La polygamie est légale en Algérie quoiqu'elle requière une autorisation judiciaire. Dans les faits, peu d'Algériens sont polygames. Le recensement de 1998 fait apparaître que le nombre de mariages polygames est inférieur à 3% et que cette proportion est en diminution : il y avait en Algérie 102,6 femmes mariées pour 100 hommes mariés. De plus, beaucoup d'hommes contractant un deuxième mariage sont en fait en instance de divorce, donc sans intention de vivre durablement dans la polygamie.